

Présents : tous les conseillers à l'exception de :

- Fabrice Mounal ayant donné procuration à Pascale CIEPLAK.
- Olivier FRANCOIS absent.

Secrétaire de séance : Odile RUIZ

Ordre du jour :

- Validation divers devis
- Convention FDEL (Fédération départementale électricité du Lot)
- Convention entretien réseau assainissement.
- Convention pour accès riverain et place du Colonel Neuville
- Encaissement Chèque Groupama
- Enfouissement Rue des Arts : devis Orange.
- Vente « L'Escale ».
- La Poste : décision définitive.
- Désignation Jurés d'assises pour 2017.
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 20H40

1 - VALIDATION DIVERS DEVIS

- **Entreprise LAFAGE** d'un montant de 1.200 €uros H.T. pour la réfection (peinture thermo laquée) du grand portail côté cimetière et 460 €uros H.T. pour le portillon.

Le Conseil opte pour la réfection du portillon d'un montant de 460 €uros H.T.

- HYDROELECT.

- | | |
|---------------------------|------------------|
| • Travaux sur réservoir : | 2.940 €uros H.T. |
| • Capot sécurisé | 960 €uros H.T. |
| Total : | 3.900 €uros H.T. |

Le Conseil donne son accord pour le devis d'HYDROELECT pour un montant de 3.900 €uros H.T.

2 - CONVENTION FDEL (Fédération Départementale d'Electricité du Lot)

La compétence était auparavant à INEO pour l'entretien de l'éclairage public. Convention signée jusqu'au 31 décembre 2016. A compter du 1^{er} janvier 2017 la commune signe la convention avec la FDEL.

De ce fait, les travaux d'enfouissement des lignes rue des Arts seront pris en charge à 45% par la FDEL.

Suite à un inventaire, chaque point lumineux sera répertorié (150 à 200) sur une base informatique. Il en coûtera 8 €uros par point lumineux.

Le Conseil approuve cette convention.

3 - CONVENTION ENTRETIEN RESEAU ASSAINISSEMENT

L'entreprise POTEI assure cet entretien au prix de 115 €uros de l'heure. Facturation après chaque intervention.

La convention est reconduite pour un an par le Conseil.

4 - CONVENTION POUR ACCES RIVERAIN ET PLACE DU COLONEL NUVILLE

Une convention a été établie entre la commune et le riverain. Les deux parties sont d'accord avec les termes de celle-ci à condition que les travaux soient entièrement pris en charge par le riverain.

Le Conseil a donné son accord

5 - ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA

- Suite à un sinistre sur le filet de l'école, GROUPAMA rembourse son remplacement pour un montant de 462,60 €uros.
- Certaines vitres des vestiaires du stade ayant été vandalisées, GROUPAMA rembourse leur remplacement pour un montant de 388,50 €uros

6 - ENFOUISSEMENT RUE DES ARTS : DEVIS ORANGE

Montant total du devis : 10.046,56 €uros TTC

Sachant qu'ORANGE participe pour un montant de 8.238,18 € uros, le reste à charge pour la commune est de 1.808,38 euros.

La pose des gaines sera effectuée par la FDEL

Le Conseil valide ce devis.

7 - VENTE DE L'ESCALE

La signature de l'acte de vente est prévue la 30 mai 2016.

Une nouvelle délibération sera prise par le Conseil Municipal pour la répartition des millièmes à chacun des propriétaires des lots.

8 - LA POSTE : DECISION DEFINITIVE

Le Conseil Municipal a tenu compte de l'avis de ses administrés suite à la consultation lancée sur le « Tambour » pour maintenir l'état actuel du service public. A savoir : ouverture 15 heures hebdomadaires et fermé le samedi matin.

9 - DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2017

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des trois électeurs de la commune de Puybrun. Cette liste sera envoyée au Tribunal de Cahors qui effectuera un nouveau tirage au sort.

10 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Location salle des Gardes

Une animatrice de stretching postural a sollicité la salle des Gardes afin de dispenser une heure d'animation tous les lundis après-midi.

Le Conseil a donné son accord et fixera le montant de cette location.

11 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Du 19 janvier au 18 février 2017, il sera procédé au recensement de la population de Puybrun.

Monsieur Jean-François LESCURE a été désigné comme coordonnateur communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.